

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/SEPT/103	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS CULTURELLES » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019
Date du conseil municipal 23/09/2019	
Date de la convocation 16/09/2019	
Date de l'affichage 30/09/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 septembre 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Didier MOREAU, André PALANCADE, Sylvie GALLOCHER, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Virginie SALITRA, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIER, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Sandrine NAGEL
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Mehdi BENSALÉM
- Claude GODART représenté par Sylvie GALLOCHER
- Roger CIPRÈS représenté par Didier MOREAU
- Charles MURAT représenté par Danièle BOUDET
- Karine JARRY représentée par Virginie SALITRA
- Michel VEUX représenté par André PALANCADE
- Monique DEVILAINE représentée par Angélique RAPPAILLES
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIER
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Anne-Marie OLAS
- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Jacob NALOUHOUNA est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
le 27/09/2019 à 11h19
N°2019/SEPT-103-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°201/AVR/053 en date du 15 avril 2019 approuvant le budget annexe « Activités culturelles » pour l'année 2019,

VU la délibération n°2019/JUIL/094 en date du 1 juillet 2019 portant décision modificative n°1 au budget annexe « activités culturelles » en section de fonctionnement pour l'année 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°2 des crédits de dépenses tel qu'il ressort du tableau ci annexé à la présente :

DÉCISION MODIFICATIVE N°2		
<i>Budget annexe Activités Culturelles 2019</i>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	21 000,00 €
60621	Combustibles	21 000,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	-3 182,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-3 182,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	17 818,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 77	Produits exceptionnels	17 818,00 €
774	Subvention exceptionnelle	17 818,00 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	17 818,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190927-2019-SEPT-103-
DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 21	Immobilisations corporelles	-3 182,00 €
2135	Installations générales	-3 137,00 €
2184	Mobilier	-1 090,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 045,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	-3 182,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	-3 182,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-3 182,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	-3 182,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe des Activités Culturelles 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 septembre 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190927-2019-SEPT-103-
DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

